

[PRESTATAIRES DE SERVICES] Accord « Salaires » : Les Prestataires en colère ! La CFDT se mobilise

Depuis fin 2022, la grille des salaires est figée !

À compter du 1er novembre, le SMIC rattrapera tous les niveaux “Employés”, du coefficient 120 au 190 ! Le premier échelon Agents de Maîtrise dépassera le SMIC de moins de 40€ !

Avec une représentativité de 30,7%, la CFDT entend jouer un rôle décisif dans cette nouvelle négociation. Il est temps de stopper le tassement de la grille ! Les salariés ont droit à une rémunération digne !

La CFDT revendique :

Des employés rémunérés au-dessus du SMIC pour anticiper les futures hausses. La restauration d'un écart cohérent entre les différents niveaux, en particulier entre les employés et les agents de maîtrise. Réviser en profondeur la grille salariale, devenue obsolète, afin qu'elle soit durable et adaptée aux réalités des métiers. Une reconnaissance claire des compétences et une véritable progression de carrière pour les collaborateurs.

La CFDT demande une vraie négociation, une reconnaissance des métiers avec des salaires à la hauteur des compétences avec de meilleures conditions de travail.

Main de l'homme tenant la pièce de puzzle sur la grille de puzzle blanc sur fond jaune

Documents

[Accord « Salaires » : Les Prestataires en colère ! La CFDT se mobilise](#)